

**Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Perros Guirec
Commune de Saint Quay Perros
A R R E T E**

**Portant interdiction de circulation sur
sur une partie de la rue de Kertanguy
le 27 mai 2025**

Le Maire de Saint Quay Perros,

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- L'inauguration d'une Stèle à Convent Bouret

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, il est nécessaire d'interdire la circulation sur une partie de la rue de Kertanguy, entre l'école Albert Jacquard et Convent Bouret, pendant toute la durée de la cérémonie concernant l'inauguration de la stèle Gabriel Péri, programmée le mardi 27 mai 2025, de 10H à 12H30, afin de sécuriser les piétons

A R R E T E

Article 1 : La circulation des véhicules de toutes catégories sera interdite sur une partie de la rue de Kertanguy, entre l'école Albert Jacquard et Convent Bouret, pendant toute la durée de la cérémonie concernant l'inauguration de la stèle Gabriel Péri, programmée le mardi 27 mai 2025, de 10H à 12H30, afin de sécuriser les piétons

Article 2 : Le droit d'accès des riverains sera préservé durant l'interdiction de circulation visée à l'article 1, mais sous leur propre responsabilité.

Article 3 : Les véhicules seront déviés par le port de Perros-Guirec

Article 4 : Une signalisation de type réglementaire, matérialisant l'interdiction de circulation et la déviation correspondante, sera mise en place par les Services Techniques de Saint-Quay-Perros, à compter de la date prévue à l'article 1, soit le 27 mai 2025

Article 5 : Le Maire de Saint Quay Perros et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros-Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros-Guirec
- Les Services Techniques de Perros-Guirec

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay Perros, le 20 mai 2025

LE DROUGMAGUET Joël
Conseiller Municipal délégué à la sécurité

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 20 mai 2025



